



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2022**

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2023

SOMMAIRE

Préambule	p 3
Bilan synthétique de l'année 2022	p 4
Bilan des activités 2022	p 5
1. Les cours de français	p 5
2. Les permanences juridiques et administratives	p 9
3. La domiciliation et la distribution de courrier	p 14
4. Les formations	p 16
5. Contexte juridique et politique	p 18
6. Vie militante et inter-associative	p 21
Fonctionnement interne	p 28
1. Recrutement d'une chargée de vie associative	p 28
2. Gouvernance : un travail en commissions	p 28
3. Evénements internes	p 29
4. Un accueil repensé des bénévoles	p 31
Perspectives 2023	p 32
1. La nouvelle loi immigration	p 32
2. L'arrivée d'une nouvelle chargée de vie associative	p 32
3. Communication	p 33
4. Renforcer les activités, stabiliser les bénévoles	p 33
5. Le budget et les financements 2022/2023	p 34

PRÉAMBULE

L'ASTI Bordeaux a pour objectif depuis sa création, de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées en leur permettant d'acquérir une capacité d'autonomie et de décision. Dans cette perspective, les projets de notre structure sont organisés autour d'un soutien juridique, d'un soutien administratif, d'un soutien linguistique et d'un service de domiciliation.

Ce soutien s'accompagne d'une démarche d'information auprès du grand public. Mieux faire connaître la situation des personnes étrangères nous semble être un moyen efficace de lutter contre les discriminations.

L'association, qui défend la libre circulation et la libre installation des personnes étrangères en France, participe aux luttes contre le racisme et contre toutes les discriminations.

BILAN SYNTHÉTIQUE DE L'ANNÉE 2022

Après deux années compliquées par la crise sanitaire, 2022 a été une année de consolidation du projet associatif. L'ASTI Bordeaux a su trouver les ressources en interne et le soutien financier des institutions partenaires pour surmonter tous ces obstacles.

Depuis l'arrivée dans ses nouveaux locaux de l'ancien collège Fieffé - propriété de la ville de Bordeaux -, les activités - cours de français, permanences juridiques et administratives, domiciliation - ont repris leur rythme, de nouveaux bénévoles nous rejoignent.. L'ASTI tente d'ailleurs d'améliorer leur accueil et leur suivi, pour fidéliser au maximum ces volontaires.

2022 est aussi l'année de la reprise des formations juridiques, à un rythme plus intense. Six formations ont été organisées, et ont rassemblé près de 200 personnes.

Le début de l'année est marqué cependant par une vacance de poste de la salariée, le recrutement de septembre 2021 n'ayant pas convenu. L'équipe du bureau et du CA a dû tenir l'association pendant quatre mois, non sans un certain épuisement. Une chargée de vie associative est recrutée mi-avril 2022.

En mai 2022, la gouvernance se renouvelle et un CA élargi de 18 personnes se construit, doté d'un bureau de 7 personnes et d'une nouvelle présidente, Stéphanie Pichon. Un travail en commissions tente de répartir un peu mieux les charges et tâches de la vie associative.

A la rentrée 2022, l'ASTI Bordeaux organise une grande journée de rentrée qui articule une demi-journée avec d'autres ASTI et la FASTI, et une après-midi de débat militant sur la question de l'enfermement des étrangers et de la lutte contre le projet d'ouverture d'un nouveau CRA (Centre de Rétention Administrative) sur la Métropole bordelaise. Une centaine de personnes sont présentes. L'ouverture sur le quartier, avec des portes ouvertes, permet aussi de recruter de nouveaux·elles bénévoles.

La fin de l'année est marquée par les débats sur le projet de loi immigration aux multiples revirements et rebondissements, dont on imagine une discussion parlementaire à l'automne. Malgré l'annonce d'une régularisation d'une catégorie de travailleurs dans les métiers dits en tension, la loi devrait rogner sur les droits des étrangers et sur le droit d'asile. Le 18 décembre l'ASTI se joint à 40 autres associations locales pour réaffirmer sa solidarité avec tous les migrant·e·s, la régularisation de tous·tes les sans-papiers, et son opposition à la future loi immigration.

Dans nos permanences, la dématérialisation des demandes de titre de séjour et des démarches administratives, les retards pris sur les dossiers à la préfecture de la Gironde sont autant de freins de plus en plus criants à l'accès aux droits des étrangers. Les bénévoles doivent apprendre les nouvelles démarches en ligne et se heurtent souvent à l'absence de réponse de la part des administrations.

En novembre, l'ASTI Bordeaux (mais aussi l'ASTI Pessac la même nuit) se fait taguer par un groupe identitaire bordelais. La mairie, et tout le monde associatif se montrent solidaires, mais cette action montre que le débat autour des étrang·er·ère·s se tend de plus en plus. Depuis l'ASTI Bordeaux et de nombreuses autres associations ont été à nouveau taguées. Des plaintes ont été déposées à chaque fois..

BILAN DES ACTIVITÉS 2022



1. Les cours de français

Les personnes immigrées qui suivent les cours de français et d'alphabétisation de l'ASTI viennent pour apprendre la langue mais aussi pour acquérir une autonomie au quotidien : comprendre les modes de vie, les institutions, les modes de communication dans la société du pays d'accueil, ceci afin de rompre leur isolement.

Notre association a toujours pris en compte cette dimension : nous n'avons pas vocation à être un organisme de formation mais plutôt un maillon de l'insertion des migrant-es. Dans cette optique, l'accueil de ces personnes et la convivialité des cours sont des éléments très importants.

Organisation

De septembre 2021 à juin 2022 l'ASTI Bordeaux proposait, chaque semaine, 24 séquences de cours d'1h15 chacune, niveau débutant, intermédiaire et alphabétisation. En septembre 2022, nous avons recomposé les cours de niveau débutant en 2 groupes « accueil grands débutants » et 9 cours débutants. Ceci afin de faciliter l'apprentissage de la langue par étapes, avec la possibilité de glisser d'un cours grand débutant à un cours débutant au bout de 3 mois environ.

Les cours suivent le calendrier scolaire. Cette année nous avons arrêté les cours 15 jours sur la période Noël-1er de l'an et pendant les jours fériés, jours de fermeture de l'Asti. Cette volonté de coller aux jours d'ouverture ou fermeture de l'ASTI nous semble pertinente afin que tous les apprenant.e-s, quels que soient leur cours, aient le même planning et que les bénévoles aient un rythme clair et uniforme, en accord avec le fonctionnement associatif.

Une coordination de quelques formateur.ice-s se réunit régulièrement pour gérer les éléments logistiques, et des réunions avec l'ensemble des formateurs.rice-s sont organisées en cours d'année pour accompagner leur questionnement, proposer des formations et faciliter la cohérence interne des cours dispensés.

Les inscriptions

Nous souhaitons améliorer le processus d'inscription.

Qui ? Le traitement informatique des inscriptions incombe pour partie à la personne salariée chargée de la vie associative et à l'équipe bénévole de coordination des CDF.

Quand ? En 2022 les inscriptions ont eu lieu en moyenne une fois par mois. Les dates et heures d'inscriptions se trouvent sur le site internet, sur la boîte vocale du téléphone et sur les affiches murales à l'ASTI.

Comment ? Les périodes d'inscriptions sont prises en charge par l'équipe de coordination avec saisie informatique d'une fiche inscription. Cette fiche va évoluer vers une fiche de positionnement pour faciliter l'orientation des personnes. Ce document est en cours d'élaboration.

Les bénévoles formateur-trice-s

17 nouveaux bénévoles ont intégré le groupe de formatrices et formateurs, 13 autres bénévoles ont pu tester les cours mais ne sont pas resté.e-s (travail ou engagement ne correspondant pas ou plus avec leur disponibilité).

Même si aucune compétence n'est demandée aux futur.e-s bénévoles, la formation s'avère nécessaire. Cette année plusieurs formations ont été mises en place par le CLAP-CRIAE (Centre Ressources illettrisme et alphabétisme) et l'université Montaigne de Bordeaux. La majorité des nouveaux formateur-trice-s s'y sont inscrit.e-s. Certaines personnes ayant fait une ou plusieurs séquences de formation.

Comme les années précédentes nous proposons aux nouveaux et nouvelles formateur.ice-s de rejoindre les cours existants pour former un binôme voire un trinôme avec un.e autre formateur-trice, et ainsi s'approprier petit à petit le contenu des cours,

la démarche pédagogique et la posture de bénévole auprès des personnes migrantes. L'importance d'un binôme pour chaque cours est cruciale pour partager le contenu du cours et sa mise en pratique. Cela permet de réfléchir ensemble sur le contenu et la méthode pédagogique, de repérer nos besoins en formations et aussi de gérer nos absences et éviter l'arrêt du cours.

Cependant, il a régulièrement manqué de formatrices ou formateurs pour assurer un binôme dans chaque séquence de cours. Ce déficit et les absences imprévues, ont parfois compromis la séquence de formation. Les remplaçant·e·s ne peuvent pas toujours être sollicité·e·s.

Partenariats

Nous poursuivons notre participation au « Réseau des acteurs et actrices FLE-FLI de Bordeaux sud ». Une vingtaine d'associations sont présentes aux réunions trimestrielles dans les locaux de l'association Promofemmes. Ce réseau nous permet d'échanger sur nos organisations réciproques et nos disponibilités en termes de places dans les cours. Le CLAP CRIAE est aussi partenaire du réseau.

Les cours de français 2022 en chiffres

Inscrit·e·s

	2021/2022	2020/2021	2019/2020
Inscrit-es cours de français	436	246	532

Profil des apprenant·e·s

73% des apprenant·es sont totalement débutant·e·s
34 ans - âge moyen des inscrit·e·s
31% de femmes parmi les apprenant·e·s (+5% par rapport à 2021)
67 nationalités différentes (Algérie, Afghanistan et Ukraine parmi les plus représentées)
70% des inscrit·e·s·es sont issu·es· des quartiers politique de la ville

Bénévoles

	2021/2022	2020/2021	2019/2020
Formateur·trice·s ASTI Bordeaux	54 dont 37 régulier·ère·s	35 dont 24 régulier·ère·s	61 dont 45 régulier·ère·s

Heures et nombres de cours dispensés

	2021/2022	2020/2021	2019/2020
Nombre de cours	768	634	470
Nombre de face à face pédagogiques (heures)	1 062	706	1054
Nombre de présences des apprenant·e·s (heures)	4 554	2 727	5 349
Nombre d'heures bénévoles	2620 h	1607 h	1519 h



2. Les permanences juridiques et administratives

Les permanences juridiques et administratives visent à accompagner les personnes dans la connaissance de leurs droits, dans leur prise de décision, dans l'accompagnement de rédaction de courriers, de finalisation de dossiers de demande de titre de séjour, de recours, de lien avec les avocat·e·s. L'équipe de 48 bénévoles reste à une place d'accompagnant et de conseil.. Nous ne sommes ni avocat·e·s, ni travailleur·euse·s sociaux·ales, nous ne faisons jamais à la place des personnes.

Les permanences administratives

Elles ont pour but de répondre aux problèmes rencontrés avec les administrations. Il s'agit, par exemple, d'aider à remplir une demande de logement social, d'expliquer ce que signifie la lettre de Pôle Emploi qui suspend les droits, de faire un curriculum vitae, ou d'accéder aux droits à une couverture santé, etc...

Nous faisons souvent office d'écrivain·e public.

Avec la dématérialisation accélérée des organismes publics, il s'agit souvent

d'aider à créer et gérer un compte sur les sites des administrations. Cela génère des temps de permanence plus longs, des imbroglios techniques face à une administration toujours moins présente pour répondre aux problèmes posés.

2 à 3 bénévoles assurent une permanence administrative par semaine, le lundi après-midi, **sans rendez-vous**.

244 personnes ont été reçues en 2022.

Les permanences juridiques

Elles ont pour objet d'apporter un soutien à nos usager·ère·s dans leurs démarches relatives à leur droit au séjour, afin de leur permettre d'acquérir une autonomie face aux problèmes juridiques et administratifs qu'ils pourraient rencontrer. La personne est informée des différentes solutions envisageables pour régler sa situation. Elle seule décidera, en toute connaissance de cause, de la suite à donner à ses démarches. Le rôle des permanences juridiques est donc un rôle d'information, d'explication, de conseil et d'accompagnement au montage des dossiers lorsque la personne en a besoin.

Les permanences juridiques prennent la forme de :

- **2 permanences téléphoniques** hebdomadaires d'1h30 qui permettent d'apporter un premier niveau de réponse, de renvoyer sur d'autres organismes si l'ASTI n'est pas compétente sur la question posée et de fixer, le cas échéant, un rendez-vous sur une permanence physique lorsque la situation le nécessite. Une équipe de 5 bénévoles y participe (1 à 2 par permanence). **700 personnes** ont ainsi pu être accompagnées en 2022. Pour rappel, ces permanences téléphoniques ont été mises en place en mai 2020 pour continuer notre activité de conseil malgré l'absence de locaux adéquats pour recevoir notre public. Elles ont été maintenues, pour aider à la prise de rendez-vous, dès mars 2021.
- **2 permanences « en présence »**, de 3 à 4h, le samedi matin et en soirée le mercredi. Nous recevons les personnes sur rendez-vous, au moins une dizaine par permanence. Nous nous organisons en binômes ou trinômes, pour pouvoir former les bénévoles arrivé·e·s plus récemment. Nous sommes en général entre quatre et sept personnes par permanence. **581 personnes** ont ainsi été reçues en rendez-vous, une ou plusieurs fois.
- **Un conseil juridique par email**. Nous recevons beaucoup de demandes sur le mail de l'ASTI Bordeaux. Un groupe de bénévoles y répond et les réoriente au besoin vers un rendez-vous. C'est un moyen de plus en plus utilisé par les personnes qui souhaitent avoir un conseil et entrer en contact avec nous. Environ **300 personnes** ont pu être renseignées par mail en 2022.

En dehors du temps des permanences, durant lesquelles les personnes sont reçues individuellement, la prise en charge des dossiers les plus complexes conduit également les bénévoles à fixer des rendez-vous afin d'approfondir l'étude

d'un cas, et/ou à effectuer des recherches juridiques et des travaux de rédaction qui peuvent parfois être longs.

Toujours en dehors du temps des permanences, les bénévoles entretiennent des contacts réguliers avec des partenaires (associations, avocat·e·s, travailleur·se·s sociaux) afin de rechercher ensemble les solutions les plus adéquates. Enfin, iels effectuent des accompagnements individuels pour des démarches administratives.

Les bénévoles des permanences (juridiques et administratifs) se réunissent en moyenne toute les six semaines - le mardi soir - pour 2h30 de formation afin de se tenir mutuellement informé·es des évolutions constantes du droit des étrangers, échanger sur les cas les plus problématiques et évoquer le travail inter-associatif, les réunions avec d'autres partenaires, et les rendez-vous militants.

Le public des permanences se compose principalement d'étranger·ère·s :

- installé·e·s régulièrement ou en recherche de régularisation en France
- demandeur·se·s d'asile
- ressortissant·e·s européen·ne·s ou étranger·ère·s ayant un titre séjour d'un autre pays UE.
- étranger·ère·s de passage
- Français·e·s « de naissance » ou d'origine étrangère.

Nous faisons le constat que nous ne recevons quasiment plus de public mineur et que nous recevons par contre de plus en plus de femmes, accompagnées ou non, qui, jusque-là étaient plus invisibilisées.

Les régularisations pour les personnes sans-papiers, même présentes en France depuis plus de cinq ans, sont compliquées à obtenir auprès d'une préfecture de la Gironde qui refuse la plupart du temps ou ne répond pas à ces demandes.

Les dossiers de naturalisation

Une équipe dédiée de **trois personnes** s'occupe particulièrement des dossiers de naturalisation, longs et lourds à gérer. Les personnes qui entrent en contact à l'ASTI à ce sujet sont réorientées par téléphone ou mail vers ce petit groupe qui fait ensuite un suivi sur mesure et sur rendez-vous.

En 2022, environ 80 dossiers ont été suivis.

Les demandes des personnes, très diverses, se répartissent entre :

- Les demandes administratives : travaux d'écrivain public, demandes de logement, prestations familiales, couverture sociale, retraites, impôts, pensions de réversion...
- Les questions relatives à l'entrée et au séjour : visa, première demande ou renouvellement d'un titre de séjour, changement de statut, régularisation, éloignement, droit des communautaires...
- Les questions liées à la famille : conjoint-e de Français-e ou de ressortissant-e communautaire, parent d'enfants français, regroupement et réunification familiale, mariage,, PACS, adoption, autorité parentale...
- Les problèmes liés au travail : première demande de titre salarié ou régularisation de travailleur-se-s sans papiers.
- Les demandes d'asile, de protection subsidiaire ou apatride
- Les questions relatives à la nationalité : naturalisation, réintégration

La dématérialisation

La dématérialisation des démarches via les sites anef (administration numérique des étrangers en France), démarches simplifiées, ou France visas, se déploie rapidement depuis le printemps 2021. Les bénévoles doivent se former sur le tas à ces nouvelles manières de procéder et on constate de grandes difficultés pour que les personnes comprennent le contenu et le fonctionnement des différents sites, retiennent leur identifiant de compte et leur code de connexion. Scanner les pièces, comprendre les bugs techniques, sortir de situations bloquées, devient très chronophage.

La préfecture semble aussi avoir de moins en moins de personnes pour traiter les dossiers et de nombreux retards de traitement, y compris pour des renouvellements ou réception de récépissés, mettent les personnes dans des situations d'illégalité, alors qu'elles étaient jusque-là intégrées.

Les permanences 2022 en chiffres

Public accueilli en permanence, au téléphone, ou en renseignements par email

	2022	2021	2020
Permanences administratives	244	144	79
Permanences juridiques (rdv)	581	435	301
Permanences téléphoniques	704	522	300
Réponses par email	300	78	243
TOTAL	1849	1179	923

Bénévoles

	2022	2021	2020
Permanencier·ère·s ASTI Bordeaux	48 dont 34 régulier·ère·s	35 dont 20 régulier·ère·s	43 dont 30 régulier·ère·s

Nombres de permanences

	2022	2021	2019/2020
Nombre d'heures bénévoles	2994 h	1607 h	1519 h
Nombre de permanences	216	1311	756
Nombre d'entretiens	1549		
Nombre de personnes (différentes) reçues	1348	1232	979

Profil des bénéficiaires 2022

40% de femmes reçues (en augmentation)

67 nationalités différentes

21% issu de l'Afrique noire et australe

14% issu du Maghreb

88% des personnes reçues résident sur la métropole de Bordeaux

69% des personnes reçues sont issues des Quartiers politique de la ville.

3. La domiciliation et la distribution de courrier

L'ASTI Bordeaux possède un agrément de la Préfecture pour domicilier des personnes sans domicile fixe, qui a été renouvelé en 2023. **150 personnes étaient domiciliées à l'ASTI en 2022.**

En 2022, nous avons choisi de renforcer notre activité de domiciliation qui avait été mise en sommeil suite à deux événements : la crise sanitaire d'une part, qui a rendu plus compliquée l'acheminement et la distribution de courrier, et notre déménagement de la rue Causserouge à l'ancien collège Fieffé, qui a été très perturbant pour nos domicilié-e-s particulièrement celles et ceux qui ne venaient plus régulièrement dans nos locaux.

Un an après l'emménagement, les choses se sont stabilisées et nous avons à nouveau accepté de prendre de nouvelles domiciliations à partir de septembre 2022, toujours conditionnées au fait que la personne soit suivie par l'ASTI - cours de français ou suivi juridique et/ou administratif. Il nous semble effectivement plus souple et plus facile pour ces personnes de se domicilier à l'ASTI, où la proximité et le contact humain sont privilégiés, plutôt que dans les CCAS, même si nous considérons qu'il est de leur ressort d'assurer cette mission de service public.

Trois distributions de courrier ont lieu chaque semaine (lundi après-midi, jeudi après-midi, samedi matin).

Les distributions sont assurées par les bénévoles des permanences, sauf le jeudi après-midi, où la distribution est assurée par notre salariée, chargée de vie associative.

C'est aussi la salariée qui s'est chargée de l'enregistrement quotidien du courrier, sauf le samedi et sur ses temps de congés.

La domiciliation 2022 en chiffres

	2022	2021	2020
Personnes domiciliées	152	219	315
Nombre de courriers gérés	2652	3786	5169
Nombre de personnes reçues lors des distributions de courrier	2100	2600	3800

Profil des personnes domiciliées à l'Asti

21% de femmes reçues
43 ans, âge moyen des personnes domiciliées
31 nationalités différentes
18% de personnes algériennes
21% issu d'Espagne et du Portugal

4. Les formations

Les bénévoles qui arrivent dans l'association demandent à être formés en droit des étrangers. D'autre part, les modifications continuelles de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification nécessitent des mises à jour régulières pour les permanencier·ère·s plus ancien·e·s. Des étudiant·e·s (en droit, sciences-politiques, carrières sociales etc...) souhaitent, en participant aux permanences, compléter leur formation théorique par une pratique sur le terrain.

Ces formations, gratuites (une participation financière libre est proposée), de 3h, sont ouvertes aux bénévoles de l'ASTI Bordeaux et aux bénévoles ou salarié·e·s de nos partenaires (associations, administrations, centres sociaux, CADA, ...). Un support écrit est distribué à tous après la session.

Elles sont dispensées par des juristes bénévoles et membres de l'association.

Après une période de suspension totale des formations pendant toute la période de la crise sanitaire - impossibilité de réunir un grand groupe de personnes dans une salle fermée - et devant la nécessité de former les nouveaux bénévoles, un cycle de formation a repris à partir de juin 2021

En 2022 nous avons pu programmer six formations.

Intitulé	Date	Intervenant·e·s	Personnes présentes
Le droit d'asile en France	03.02.2022	Lucile Hugon	27
Entrée des étranger·ère·s en France	02.05.2022	Marie-Pierre Dupuy	22
Le droit au séjour des étranger·ères en France	13.06.2022	Marie-Pierre Dupuy	27
L'éloignement des étranger·ère·s en France	30.06.2022	Pierre Lanne	19
Les droits des ressortissant·e·s UE et assimilé·e·s et leurs familles	04.10.2022	Maiwen Pardoe	22
Travail salarié des étranger·ère·s en France	17.11.2022	Lucile Hugon	31

Nous avons donc eu en 2022 entre 19 et 31 personnes par formation. Soit un total de 148 participant·e·s sur les 6 formations, et de 97 personnes différentes, sachant que certains participant·e·s sont présent·e·s à plusieurs sessions. Le nombre d'inscrit·e·s est de 171. Les formations étant gratuites, un certain nombre de personnes ne se présentent pas.

39% des participant·e·s sont des adhérent·e·s de l'ASTI, bénévoles des permanences mais pas seulement. Le reste des participant·e·s vient du monde associatif (26 associations représentées en 2022), juridique (interprète, expert judiciaire) ou simple citoyen·ne·s. 75% des participant·e·s sont des femmes.

Nous dispensons les formations dans une salle de cours de l'ASTI.

5. Contexte juridique et politique

Principaux éléments juridiques concernant l'accueil de migrants en 2022.

Projet loi immigration

Les premiers brouillons de l'avant-« projet de loi relatif à l'immigration, à l'asile et à l'intégration » et 4 annexes sont examinés en réunion interministérielle à l'été 2022.

Une première version est rendue public par le Gisti le 20 septembre 2022.

Les mesures qui y apparaissent concrétisent les engagements pris par le président de la République pendant sa campagne, pour réformer l'organisation de l'asile, du contentieux des étrangers et exiger l'atteinte d'un niveau de langue effectif pour l'intégration des étrangers. Il prévoit de faciliter la régularisation de travailleurs sans papiers, mais aussi de renforcer les possibilités d'expulsion des étranger·ère·s troublant l'ordre public, de relever les exigences de maîtrise du français pour l'obtention d'un titre de séjour pluriannuel, ou encore de réformer l'examen des demandes d'asile pour le rendre plus rapide et de simplifier le contentieux autour de l'exécution des obligations de quitter le territoire

Tour à tour suspendu, scindé, reprogrammé puis reporté, le projet de loi reviendrait finalement à l'ordre du jour en juillet 2023.

Des instructions aux préfet·ète·s pour éloignement des étranger·ère·s

Instruction du 3 août 2022 du Ministre de l'Intérieur relative aux mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité de la chaîne de l'éloignement des étranger·ère·s en situation irrégulière connu·e·s pour troubles à l'ordre public

Instruction du 17 novembre 2022 du Ministre de l'Intérieur intitulée « exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) et renforcement de nos capacités de rétention »

Lutte contre l'immigration illégale

Circulaire de la Première ministre du 19 septembre 2022 citant, parmi les soixante politiques prioritaires du gouvernement, la lutte contre l'immigration illégale et une meilleure intégration des étrangers en situation régulière (objectifs regroupés, avec d'autres, sous un « axe » intitulé « mieux protéger les Français et garantir leur sécurité »)

Circulaire de politique pénale générale du 20 septembre 2022, signée par le garde des Sceaux et citant le renforcement de la lutte contre les filières d'immigration irrégulière parmi les axes de la politique pénale conduite par son ministère

Décret n° 2022-1704 du 27 décembre 2022 portant **création d'un office de lutte contre le trafic illicite de migrant**

Dématérialisation des procédures administratives

De nombreuses démarches administratives sont aujourd'hui « dématérialisées », Cette évolution, a priori facilitant les choses pour certain·e·s, peut représenter une difficulté pour d'autres. En effet, cela suppose, en premier lieu, de savoir se servir des outils informatiques, et de disposer d'une connexion internet, mais il faut également que le service fonctionne correctement car les usager·ère·s n'ont plus de guichet auquel s'adresser pour se renseigner, pallier une panne, corriger des erreurs, ou tout simplement effectuer physiquement leurs démarches.

En 2022 les personnes étrangères sont largement concernées par le processus de dématérialisation : de plus en plus de dépôt entièrement numérisé pour des demandes de titre de séjour, demandes de naturalisations, de titres de voyage et d'autorisations de travail. La volonté du gouvernement est bien, à terme, d'imposer la numérisation de toutes les démarches.

Ce faisant, il prive nombre d'étrangers et d'étrangères de la possibilité d'exercer leurs droits (droit au séjour, droit au travail, droits sociaux, etc.) tout en les maintenant à distance de l'administration.

Le Conseil d'État sanctionne la dématérialisation illégale des demandes de titre de séjour

L'avis rendu **le 3 juin 2022** par le Conseil d'État saisi à la suite de contentieux portés contre la dématérialisation des procédures applicables aux personnes étrangères, confirme l'illégalité des procédures dématérialisées déployées dans le cadre de l'ANEF (Administration Numérique pour les Étrangers en France) **une solution de « substitution » doit être prévue par les autorités en cas d'impossibilité d'utiliser le téléservice.**

Cet avis contraint par conséquent les préfetures à revoir l'organisation de leurs services, qui empêchent aujourd'hui un grand nombre de personnes étrangères d'accéder aux guichets.

Ukraine, un accueil différencié

Près de 5 millions de personnes ont fui l'Ukraine pour l'Europe en trois mois, dont une centaine de milliers sont arrivées en France, suscitant un mouvement de solidarité exceptionnel et une mobilisation inédite de l'État et des collectivités. Mais alors que certaines d'entre elles sont accueillies à bras ouverts, d'autres sont désormais sommées de quitter la France.

La décision d'accorder la « **protection temporaire** » **aux personnes résidant en Ukraine avant le 24 février et l'ayant quittée** depuis n'est, en France, appliquée pour l'essentiel qu'à celles et ceux qui ont la nationalité ukrainienne. Elle permet à ces bénéficiaires de travailler, de percevoir une allocation, d'apprendre le français, d'être soignées ou de demander un logement social.

Mais d'autres sont laissées pour compte. C'est le cas des personnes de nationalité ukrainienne qui étaient déjà présentes en France avant le début de la guerre. Mais c'est la situation des **personnes étrangères qui travaillaient, étudiaient ou étaient en cours de demande d'asile en Ukraine**, qui est la plus préoccupante. Alors qu'elles ont dû fuir les combats et la destruction de leur lieu de vie, on leur reproche de ne pas produire le document de séjour qu'elles possédaient dans ce pays, ou on leur indique qu'elles peuvent retourner dans leur pays d'origine de

façon « sûre et durable ».Après un séjour toléré d'un mois, si elles n'ont pas formulé de demande d'asile - demande dont le sort est incertain - **ces personnes commencent à recevoir des obligations de quitter le territoire français.**

La politique des visas : discriminations et injustices

Entre 2021 et mars 2022, 23 % des demandes de visas, par des citoyen(ne)s **des pays du Maghreb**, auraient été refusées en guise de sanction parce que ces pays refusent de rapatrier leurs ressortissant·e·s en situation de sans-papiers. Ainsi, au prétexte de lutter contre l'immigration irrégulière, le ministre de l'Intérieur (septembre 2021) et les autorités françaises ne s'embarrassent même plus du caractère discriminatoire de cette décision, qui n'est rien d'autre qu'une punition collective, injuste, visant indistinctement tous les Algérien·ne·s, les Marocain·e·s ou les Tunisien·ne·s.

Quelques autres décisions

Légalisation des documents établis à l'étranger

Cette formalité est requise (depuis 2019) pour « *tout acte public établi par une autorité étrangère et destiné à être produit en France* », sauf dispense prévue par une convention internationale. Dans le cadre des procédures de nationalité française, de rapprochement familial, de demande d'un titre de séjour ou de protection des mineur·es isolé·e·s, de nombreuses personnes se retrouvent "*piégées*" car elles ne parviennent pas à faire légaliser leur acte d'état civil étranger, pièce maîtresse des dossiers qui prouve leur identité et leur lien de parenté.

Le Conseil constitutionnel a, le 18 février 2022, déclaré contraires à la Constitution les dispositions de la loi portant exigence de légalisation dans la mesure où elles n'ont prévu aucune voie de recours à l'encontre d'une décision de refus.

Les Outre-mer sous tutelle du ministère de l'Intérieur : juillet 2022

La suppression, dans le gouvernement Borne 2, d'un ministère dédié à l'outre-mer pour placer celui-ci sous l'égide du ministre de l'Intérieur constitue un signal inquiétant notamment pour les personnes étrangères.

Certes, il appartient au ministère de l'Intérieur, si l'on en croit les textes officiels, de maintenir la cohésion des institutions du pays et de garantir aux citoyens l'exercice des droits, devoirs et libertés affirmés par la Constitution. Mais nos associations craignent que ce rattachement ne confirme le traitement plus sécuritaire que social et économique des problèmes dans les départements et territoires ultra-marins.

La circulaire « Valls » n'est pas opposable : avis du Conseil d'État le 14 octobre 2022.

Pour le Conseil d'État, dès lors qu'il n'est titulaire d'aucun droit au séjour et que le pouvoir de régularisation dont dispose le préfet est discrétionnaire, un étranger ne peut utilement se prévaloir des orientations générales contenues dans la circulaire du 28 novembre 2012.



Photo Rue 89 Bordeaux, manifestation du 18 décembre 2022.

6. La vie militante et inter-associative

L'ASTI Bordeaux continue à tisser des liens avec le monde associatif et le réseau de soutien aux étranger·ère·s

A BORDEAUX

Les EGM (Etat Généraux des Migrations) de la Gironde

L'ASTI est membre des EGM de la Gironde et suit les dossiers de ce collectif composé d'une quarantaine d'associations, syndicats... Nous avons notamment participé à la mobilisation nationale du 18 décembre, à l'occasion de la journée internationale des migrant·es, qui s'est traduite localement par un rassemblement devant le Grand-Théâtre..

Cette mobilisation avait pour mot d'ordre la lutte contre les centres de rétention et le soutien à la liberté de circulation. Elle était co-organisée par les EGM et le collectif anti-CRA. Elle a rassemblé des représentants d'un nombre important d'associations ainsi que des élus locaux venus témoigner leur soutien face aux dégradations de locaux et aux tags racistes subis par plusieurs organisations syndicales et associations de lutte contre les discriminations (racistes, sexistes, homophobes...) et en faveur notamment des droits des étrangers (CIMADE, SOS Racisme, ASTIs, Planning familial...)



Le collectif anti-CRA Bordeaux

L'ASTI Bordeaux se positionne contre les Centres de rétention administrative et a souhaité montrer son soutien aux personnes retenues. Les conditions de rétention à Bordeaux pendant l'été 2022 ont été très difficiles. Suite à une alerte, deux bénévoles ont pris l'initiative d'échanger par téléphone et de rendre visite à un retenu.

Pour dénoncer publiquement les conditions de rétention, un communiqué a été rédigé : "Centre de rétention administrative: quand l'enfermement à tout prix bafoue les droits humains". Il a été publié sur notre site internet et diffusé auprès de notre réseau. Suite à cette première visite, il nous a semblé important de garder contact avec les personnes retenues. En conséquence, un groupe s'est constitué pour faire des visites au CRA de Bordeaux.

Dans la continuité de notre engagement contre les centres de rétention, nous avons rejoint le collectif anti-CRA en septembre 2022.

Des membres de l'association ont participé à un stand anti-CRA pendant le Festival "Comme un Grondement" de l'UPB le 8 octobre 2022.



le collectif antifara (anti-fasciste, anti-raciste)

Ce collectif a été créé en juillet 2022 suite aux attaques de l'extrême droite dans le quartier populaire de Saint-Michel. L'ASTI Bordeaux a participé à certaines réunions et a répondu à l'appel à manifestation place saint-Michel de juin 2022.

le collectif MIE

L'ASTI a participé aux réunions et accueilli une permanence inter-associative MIE dans ses locaux, avant qu'elle soit déplacée à la Halte de jour de Stalingrad. L'ASTI ne recevant plus aucun mineur isolé étranger depuis quelques mois, l'association ne participe plus que de très loin aux actions du collectif.

l'association AMAL (Association de Mobilisation et d'Accompagnement des Livreurs)

Cette association, dont les statuts ont été déposés fin 2022 est née de la mobilisation d'un groupe de livreurs à vélo, soutenu par Médecins du Monde (mission "Travailleurs précaires"). Elle a vocation à soutenir les premier.es concerné.es dans toutes les dimensions de l'exercice de leur activité. 85% des livreurs à vélo étant sans papiers, la question du droit au séjour est bien sûr au centre des préoccupations de beaucoup d'entre eux. C'est la raison pour laquelle MDM et AMAL ont sollicité l'ASTI Bordeaux, la CIMADE et ALIFS pour soutenir l'association en y adhérant (principe voté au premier CA de 2023) et en proposant des informations juridiques collectives à la Maison des Livreurs (ouverture en février 2023). L'ASTI Bordeaux est adhérente d'AMAL.

le réseau des acteurs et actrices de l'apprentissage du français à Bordeaux-Sud.

Avec l'association Promofemmes, l'ASTI Bordeaux a participé à la création de ce réseau en 2022, qui permet d'échanger avec les associations présentes sur le territoire Bordeaux-Sud et d'élargir l'offre de cours aux bénéficiaires.

l'ASTI Bordeaux est membre du CA des Hébergeurs solidaires de Bordeaux, très mobilisés sur la question des mineurs étrangers isolés.

AU NIVEAU NATIONAL

Le colloque du GISTI sur la dématérialisation en avril 2022, à Paris

La salariée en poste, Agathe Thomas, a été mandatée par l'association pour assister à ce colloque organisé sur un sujet qui devient tout à fait central dans la pratique des permanences juridiques et dont le déploiement s'accompagne de nombreux reculs en termes d'accès au droit des personnes étrangères.

UCIJ Union contre une immigration jetable

Sans être en lien direct pour l'instant avec ce collectif national, l'ASTI s'est associée aux combats portés par l'UCIJ en signant leurs communiqués, la diffusion de leurs outils de communication, et le relais d'information sur l'organisation d'événements et de manifestations décidés nationalement.

L'observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE)

Le week-end du 22 et 23 novembre 2022, un rassemblement au sujet de l'enfermement des personnes étrangères a eu lieu à Toulouse, à l'initiative de l'OEE. Cet événement a rassemblé des associations et des collectifs engagés sur tout le territoire français. L'objectif était de mettre en commun les pratiques de visites dans les CRA et de réfléchir à comment lutter collectivement contre l'enfermement des personnes étrangères.

AVEC LA FASTI ET LE RÉSEAU DES ASTI

En 2022 la participation aux instances fédérales de l'ASTI a été plus importante que les années précédentes :

- participation à la Commission Femmes
- rencontre du Groupe femmes
- Journée Accueil pour les nouveaux·elles bénévoles
- participation au nouveau Groupe de Travail sur le modèle fédéral
- participation à trois Rencontres Fédérales
- formation politique sur la place des premiers·ère·s concernés·e·s
- journée du 1er octobre à l'ASTI Bordeaux avec la FASTI et les ASTI Pessac et Périgueux.

En 2022 l'organisation des regroupements des commissions a changé : désormais toutes les commissions (Accès aux Droits, Nord Sud, Femmes) se réunissent le même week-end. Le samedi, nous abordons des sujets communs comme la communication dans les ASTI, la banalisation du fascisme, les actualités du mouvement, la réalité du colonialisme aujourd'hui... Le lendemain, chaque commission se réunit pour traiter ses propres sujets.

La Commission Femmes

Elle s'est réunie trois fois (janvier, mai, septembre) pour aborder :

- Retours sur les pratiques et les moments fédérateurs de la commission Femmes
- Identifier les freins à la participation aux commissions,
- Comment redynamiser cet espace fédéral ? Quelles formations Genre et Migration dans les ASTI ?
- Travail sur la question des frontières : « féminiser le regard et les actes, par et avec les migrations »
- Réflexion collective : quels leviers pour favoriser la participation des femmes aux espaces associatifs ?

Les rencontres fédérales

Préparée par la Commission Femme, la rencontre des Groupes Femmes des ASTI les 25 et 26 juin 2022 a permis aux Asti présentes, qui ont mis en place des espaces femmes, d'échanger sur l'auto-organisation et sur ce que ces espaces apportent. Cette rencontre était en mixité choisie et a rencontré un vif succès.

Accueil des nouveaux·elles bénévoles

La FASTI a convié les 14 et 15 octobre 2022 les différentes ASTI à participer sur Paris à un événement sur le thème de l'accueil des nouveaux bénévoles. Une bénévole de l'ASTI y était présente, beaucoup de premier·ère·s concerné·e·s parmi les participant·e·s. L'objectif était de mettre en commun les pratiques, les retours d'expériences (positifs ou négatifs), les problématiques rencontrées par les un·e·s et les autres sur la question du recrutement et de l'intégration des nouveaux·elles

bénévoles dans les activités, comme dans la gouvernance de chaque association.

Réflexion politique sur la place des premier·ère·s concerné·e·s dans le mouvement les 19 et 20 novembre 2022

La FASTI a organisé à Rouen un week-end de réflexion sur la place des premier·ère·s concerné·e·s dans le mouvement. Deux bénévoles de l'ASTI Bordeaux ont participé, aux côtés des bénévoles de plusieurs autres ASTI (Nantes, Rouen, Petit Quevilly, Dijon...) et de bénévoles et salarié·e·s de la FASTI. Environ la moitié des participant·e·s étaient des premier·ère·s concerné·e·s. Des temps d'échanges en groupes non mixtes (premier·ère·s concerné·e·s d'un côté et soutiens de l'autre) puis en grand groupe ont permis de croiser les préoccupations de chacun·e, de mettre en avant les bonnes pratiques et de questionner plus globalement les postures des soutiens. Un retour sur ce week-end a été fait en CA et en commission vie militante, permettant de poser quelques bases intéressantes (meilleure intégration des personnes concerné·e·s dans les équipes de bénévoles et dans les instances dirigeantes, réflexion pour proposer une formation aux bénévoles sur les postures...).

Le Groupe de travail sur le modèle fédéral

Les derniers congrès ont fait ressortir un besoin de repenser les liens qui nous unissent au sein du Mouvement, à la fois entre les ASTI et la FASTI mais également entre les ASTI. À la suite du congrès de 2021, le bureau fédéral a décidé d'en faire une priorité pour l'avenir. L'objectif est de mener une réflexion, en incluant l'ensemble des ASTI. Il nous semble nécessaire pour renforcer notre réseau de repenser nos liens, la manière de fonctionner ensemble et ré-imaginer un modèle fédéral qui puisse répondre aux réalités :

- Quel échelon pour s'organiser ? :
- Quel sens mettons-nous derrière l'autonomie des ASTI ?
- Quelle place aujourd'hui pour les permanent·e·s dans notre mouvement ?
- Qui compose la FASTI ?

Journée du 1er octobre à Bordeaux

L'ASTI Bordeaux a organisé le 1er octobre 2022 un événement dans ses locaux se déroulant en deux parties. Une matinée de rencontre et d'échange avec la FASTI et les ASTI de Pessac et de Périgueux. L'après-midi un colloque sur le thème de l'enfermement des personnes étrangères, animé par Stéphanie Pichon, avec comme intervenant·e·s Sylvie Dumanoir de la FASTI, l'avocat maître Pierre Lanne, la chercheuse du CNRS Bénédicte Michalon et Nathalie Dugravier de la Cimade. Cette journée de rencontre avec la FASTI a permis de renforcer les liens avec la Fédération nationale de notre mouvement et a notamment débouché sur le projet d'écriture commune d'une brochure pour inciter et aider les citoyen·ne·s à réaliser des visites en CRA.

LES ATTAQUES DE L'EXTRÊME DROITE CONTRE L'ASTI BORDEAUX et tout un tissu d'associations bordelaises de solidarité, anti-racistes, anti-sexistes.

L'année 2022 est marquée par de nombreuses attaques de groupuscules de l'extrême-droite contre les habitant·e·s et associations bordelaises de solidarité.

En juin 2022, ces groupuscules ont attaqué la marche des fiertés. Quelques semaines plus tard, à Saint-Michel, un groupe de huit personnes attaque des passant·e·s violemment, avec insultes racistes et sexistes.

(actualisation : le 16 mai 2023, le Tribunal de Bordeaux condamne six d'entre eux à deux ans de prison, et les deux autres à 18 mois dont 12 avec sursis)

Le collectif antifara naît de la volonté du monde associatif de réagir contre ces attaques et organise le 1er juillet 2022 une manifestation place Saint-Michel à laquelle l'ASTI Bordeaux participe.

En novembre 2022, l'ASTI est directement visée (ainsi que l'ASTI Pessac la même nuit) par des tags signés d'Action directe identitaire. Ces inscriptions à grande échelle sur les murs de nos locaux, rue Armand Caduc, sont très rapidement effacés par les services de la mairie. La mairie et l'ASTI bordeaux portent plainte et envoient, chacune un communiqué.

Ces inscriptions se réitèrent en décembre 2022 et janvier 2023. Dès la première inscription sur nos murs, l'ASTI Bordeaux réagit et alerte le milieu associatif par un communiqué, qui pointe le parallèle entre les attaques de groupuscule d'extrême droite et le débat national nauséabond autour de l'immigration, notamment les circulaires du mois de novembre de Gérald Darmanin aux préfets et la future loi immigration.

Extrait du communiqué :

“Les deux messages racistes, abjects, inscrits sur nos murs, ne sont que le reflet de l'extrême droitisation du débat actuel sur les étrangers en France, et du durcissement des conditions d'accueil dans la future loi immigration.

Le 17 novembre dernier, Gérald Darmanin envoyait une circulaire aux préfets demandant le renforcement de la répression des étrangers, les associant clairement à des délinquants. Cela ne fait que confirmer, ce que nous constatons à l'ASTI : un accès de plus en plus restreint aux titres de séjour et à leur renouvellement, une obsession de l'enfermement des étrangers et de leur expulsion.

Impossible de ne pas voir un lien entre le message « moins de SDF, plus d'OQTF » et la demande explicite de Gérald Darmanin d'empêcher les étrangers sous OQTF dans les hébergements d'urgence. Quant au deuxième message « Qu'ils retournent en Afrique », il signe directement sa filiation avec les propos nauséabonds tenus dans l'enceinte même de l'Assemblée Nationale par le RN.”

Le soutien du milieu associatif est total, d'autant que des tags apparaissent régulièrement (Planning familial, SOS racisme, ASTI Pessac, Girofard, Mosquée de Pessac et Saint-Michel, Hébergeurs solidaires de Bordeaux...). Le collectif antifara (qui s'est monté suite aux violences de Saint-Michel) coordonne les ripostes et réponses. La presse locale et nationale couvre largement cette actualité.

FONCTIONNEMENT INTERNE

1. Recrutement d'une chargée de vie associative

L'année 2022 commence par quatre mois sans poste salarié. En effet, la personne recrutée en septembre 2021 ne répondait pas aux missions confiées, et nous avons mis fin à sa période d'essai fin décembre 2021. Le CA a alors décidé de changer de profil de poste, et de recruter une personne plus polyvalente, capable à la fois de gérer la coordination des activités historiques de l'ASTI et d'épauler un peu plus le CA et le bureau dans ses missions - recherches de financements, réflexion sur les outils collaboratifs, communication, etc...

Après quatre mois de recherche, la nouvelle salariée arrive mi avril-2022. De janvier à mi-avril, les membres du CA et du bureau ont donc assuré toutes les missions de secrétariat et de coordination, en plus des activités de cours de français et de permanences.

A son arrivée sur le poste, la nouvelle chargée de vie associative met en place rapidement de nouveaux outils collaboratifs - drive, gestion des plannings et inscriptions, procédures - des nouveaux outils de communication - site internet, réseaux sociaux, flyers et affiches, newsletter - accompagne le bureau et le CA dans ses réflexions sur les changements dans la gouvernance, accompagne les coordinations d'activité. Son arrivée permet de redonner un élan, et de l'énergie aux bénévoles. La salariée ne souhaitant pas prolonger son CDD après janvier 2023, l'ASTI doit lancer un nouveau recrutement. Le 9 janvier 2023, l'actuelle chargée de vie associative, bénévole à l'ASTI, est recrutée au poste de chargée de vie associative en CDI.

2. Gouvernance : un travail en commissions

Le nouveau CA s'est réuni en juillet 2022, pour élire le nouveau bureau. Il a été décidé de travailler de manière plus collaborative, pour ne pas que les décisions et le travail quotidien reposent sur un trop petit groupe. Des commissions se sont mises en place : Accueil Bénévoles, Vie militante et événements, Communication, Coordination cours de Français, Coordination Permanences, Finances et RH. Ce travail en commissions a permis d'impliquer plus de bénévoles, de donner un peu d'autonomie, et de rajeunir aussi les forces vives de l'association.

Stéphanie Pichon est élue présidente de l'ASTI. Le bureau est élargi, accueillant 7 personnes.

Nous faisons cependant le constat, que désormais le CA et le bureau se composent largement de personnes ayant une activité professionnelle, ce qui pose le problème du temps disponible à consacrer à la vie associative.

3. Evénements internes



Débat sur l'enfermement des étrangers, octobre 22 photos G. Madec

Journée de rentrée du 1er octobre

Après deux années sans rendez-vous de rentrée pour cause de crise sanitaire, l'ASTI a organisé une grande journée de rentrée le samedi 1er octobre, organisée en deux temps :

- **un temps interne, inter-bénévoles** où nous avons convié des représentant·e-s de la FASTI, notre fédération nationale (trois personnes invitées), et des autres ASTI de la région : Pessac (deux salariés) et Périgueux (vice-présidente et bénévole). Cela a permis d'échanger sur nos pratiques, nos histoires, nos questionnements, tous très différents. La FASTI a rappelé les outils de mutualisation possibles. Une trentaine de personnes étaient présentes. La discussion s'est terminée par un repas partagé dans la cour.

- **un temps public l'après-midi.** Portes ouvertes pour accueillir de nouveaux bénévoles puis un débat autour de l'enfermement des étrangers, qui rassemblait un avocat adhérent de l'ASTI, Pierre Lanne, une bénévole de la Cimade qui intervient au CRA de Bordeaux, Nathalie Dugravier, une représentante de la FASTI, Sylvie Dumanoir, et une universitaire géographe, spécialiste des questions de migrations et d'enfermement en Europe. La présidente de l'ASTI, Stéphanie Pichon, animait les débats, enregistrés par la radio Clé des Ondes et diffusés en podcast. Une cinquantaine de personnes sont venues assister à ce débat, bénévoles et adhérent·e-s de l'ASTI mais aussi plus largement habitant·e-s et militant·e-s d'autres associations.

Repas de fin d'année des apprenant.e.s



Deux temps conviviaux ont rythmé l'année 2022 pour les apprenant.e.s et les formateur.rice.s des cours de français.

Un repas partagé a eu lieu le samedi 29 juin dans la cour de l'ASTI pour marquer la fin des cours pour l'année 2021/2022. Une auberge espagnole a permis à tou.te.s de se retrouver et de pouvoir échanger en dehors des temps de cours plus formels.

Le 15 décembre, sur le même format, apprenant.e.s et formateur.trice.s. ont été réunies. Le but étant de se rencontrer pour les nouveaux.velles apprenant.e.s et les nouveaux-elles bénévoles ou de se retrouver pour les plus ancien-ne-s, juste avant l'arrêt des cours de fin d'année. L'occasion à nouveau de favoriser des temps d'échange dans un autre contexte que celui des salles de cours, trois mois après la reprise de septembre.

4. Un accueil repensé des bénévoles

En 2022, 130 bénévoles se sont impliqué·e·s dans les activités de l'ASTI Bordeaux, dont 55 dits régulier·ère·s.

Nous avons accueilli de nombreux nouveaux·elles bénévoles sur l'année 2022 grâce à l'utilisation de la plateforme en ligne *Jeveuxaider.org*, qui met les associations et les bénévoles en lien. Des réunions d'accueil régulières (une par mois) menées par des membres du CA permettaient d'informer les personnes souhaitant faire du bénévolat sur le fonctionnement de l'association et les diverses activités menées.

Une commission Accueil bénévoles a été créée au cours de l'année 2022 dans le but de gérer l'accueil et le suivi des bénévoles, en lien avec la salariée. Cette commission a ensuite pris le relais de l'animation des réunions d'accueil. Un·e référent·e pour chaque activité fait le lien entre la commission accueil des bénévoles et les nouveaux·elles bénévoles.

Cette nouvelle organisation avait pour objectif de mieux accueillir les bénévoles afin de fidéliser leur engagement au sein de l'association. En effet, la difficulté majeure dans la gestion du bénévolat réside dans l'engagement à long-terme des bénévoles et la régularité de leur présence dans les différentes activités.

Beaucoup de personnes entrent mais ne restent pas. Cela est dû aussi à un changement de profil des personnes bénévoles : de plus en plus d'actifs et d'actives ou d'étudiant·e·s dont le quotidien ne permet pas toujours d'être présent·e·s régulièrement ou sur la durée.

LES PERSPECTIVES 2023

1. La nouvelle loi immigration

L'année 2023 sera marquée par le débat parlementaire et l'application de la nouvelle loi immigration, pour l'heure encore au stade de projet de loi non discuté par le Parlement. Le projet, à rebondissement, a été en partie discuté au Sénat en mars, avant de nouvelles annonces : d'abord un tronçonnement de la loi, puis un report à l'automne, avant, ultime revirement (en mai 2023) de revenir à l'agenda parlementaire en vue d'un examen à l'été ou en septembre .

L'ASTI Bordeaux, comme tout le milieu associatif, a milité contre les nouvelles perspectives de la loi - plus de restriction sur l'accueil, notamment pour les titres vie privée et familiale (nouvelles conditions pour le regroupement familial), une régularisation pour les travailleurs des métiers en tension qui semble trop opportuniste et précaire (et qui passera sûrement à la trappe), des restrictions du droit d'asile et des recours, (décentralisation de la CNDA, recours à un seul juge...). Avec les EGM Gironde, nous avons rencontré des députés du département pour expliquer notre position sur ce projet de loi (Nicolas Thierry, député vert de la 2e circonscription et Loïc Prudhomme, député NUPES de la 3e).

L'ASTI Bordeaux se prépare à cette perspective et suit au plus près les évolutions de son contenu, malgré les contours encore très flous. Des réunions régulières avec les permanenciers·ères, une veille informative, et un programme de formation au 2ème semestre 2023 a été envisagé. Étant donné les calendriers bousculés, celui-ci devrait être repoussé au 1er semestre 2024.

2. L'arrivée d'une nouvelle chargée de vie associative

L'ASTI, qui avait recruté sa première chargée de vie associative en avril 2022, avec une fiche de poste élargie, un salaire plus élevé, doit lancer un nouveau recrutement après le refus du CDI proposé à la salariée alors en poste. Une nouvelle chargée de vie associative est arrivée le 9 janvier 2023, pour reprendre le même poste, avec des horaires un peu aménagés pour inclure les temps de réunion le soir dans son temps de travail.

Ce poste, très polyvalent, est nécessaire à la coordination des activités et à la modernisation de l'association (communication, nouveaux outils collaboratifs, amélioration de l'accueil bénévoles...). A terme, l'objectif est aussi de permettre aux bénévoles actives et actifs, membres du bureau et du CA de se consacrer au sujet principal de leur engagement. Aujourd'hui le temps consacré au fonctionnement même de l'association est trop important.

L'année 2023 pourrait aussi voir l'arrivée d'un·e personne en service civique pour renforcer les fonctions d'accueil de notre public.

3. La communication

L'ASTI Bordeaux a lancé une rénovation de ses moyens de communication externes : nouveaux flyers, actualisation du site internet, création d'une présence sur les réseaux sociaux jusque-là inexistante. Fin 2022, le CA décide de faire appel à un graphiste, Hugo Marchais, pour revoir sa charte graphique et son logo, qui sera effective à l'hiver 2023.

En interne, un outil collaboratif (format drive) permet une meilleure coordination et communication entre les bénévoles, les commissions et les instances dirigeantes. C'est aussi un long apprentissage pour certains bénévoles. La salariée a accompagné et formé les bénévoles pour mieux s'appropriier ces nouveaux outils. Il y a encore des besoins de formation sur ces outils.

4. Renforcer les activités, stabiliser les bénévoles

Comme toutes les associations, l'ASTI a besoin de renforcer ses équipes bénévoles en permanence, et de les fidéliser. Même si l'accueil a été amélioré en 2022, il reste encore à faire pour stabiliser les équipes.

Perspectives 2023 pour l'activité des cours de français

Projet de création de cours supplémentaires et plus adaptée à la demande et à la réalité des apprenant.e-s (type de cours et horaires).

Révision des contenus de cours et meilleure logistique administrative.

Améliorer l'accueil des nouveaux-elles bénévoles et favoriser le lien entre les formateur-riche-s.

Perspectives 2023 pour les permanences et le courrier

Création de formations "internes", dispensées seulement à nos bénévoles. Mandy, juriste et bénévole aux permanences, a assuré la première en mai 2023. Il est envisagé de la dispenser plusieurs fois dans l'année.

Horaires élargis à la permanence du mercredi, qui se tient désormais de 16h à 21h.

Ketevan, bénévole aux permanences, est devenue référente pour la domiciliation et assure la distribution du courrier les lundis et jeudis.

5. Le budget et les financements 2022/2023

Le budget 2022 est très excédentaire, en cause les quatre mois sans salariée, et les baisses de redevances de la part de la municipalité de Bordeaux pour les locaux, selon le nouveau règlement municipal, qui n'a été connu qu'en septembre 2022. D'autre part, l'ASTI Bordeaux a reçu un don exceptionnel de 20000€ d'AIFRISSS, une association qui, à la clôture de son activité, a décidé de soutenir des associations et des chercheur·euse·s dans le domaine des migrations.

L'année 2023 prévoit un budget prévisionnel de 57 750€, soit un budget constant par rapport aux prévisions 2022, qui prend en compte un salaire temps plein de la salariée et la mise à jour de notre redevance pour les locaux.

A noter que nos dons et adhésions, ainsi que la petite participation des usager·ères, représentent 42% de nos recettes budgétaires.

ASTI BORDEAUX

ASSOCIATION DE
SOLIDARITÉ AVEC
TOU·TE·S LES
IMMIGRÉ·E·S

30 rue Armand Caduc

33800 BORDEAUX

05 56 92 65 98

astibordeaux@gmail.com

www.astibordeaux.fr

Association reconnue d'intérêt général



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

